Image not found or type unknown

Me disant demissionnaire or que cest un abandon de poste

Par **saf**, le **27/08/2013** à **03:28**

Bonjour, alors voila je suis en contrat d'avenir depuis decembre 2012, aujourdhui il m'envoie un 2eme courier en me disant demissionnaire et que jallais recevoir mon solde de tout compte or que je n'ai point rediger de lettre de demission javoue avoir fais un abandon de poste car je suis assistante de vie a domicile, jai eu une complication avec un particulier(gestes deplaceé ainsi que propos abusif) que j'ai avouer a ma chef malgré sa jai Du retourner 2fois de suite chez cette meme personne de la jai commencer a me demander comment se fait il que nous fesons de laide a domicile et que quand nous nous plaignions personne agis je trouve pas sa empathique de leur part! Je me suis mis en arret plus tard, car a vrai dire cela ma traumatiser et quand j''étais au domicile des personnes j'étais tres stresser angoisser puis jai vraiment eu peur que cela se reproduise. La faute que jai commis cet de ne point renouveller mes arret de travail pk car jetais deprimer et jen ai eu marre de raconter ma vie au medecin de la jai recu une lettre jy suis aller avec une lettre du medecin disant que je ne pouvais exercer le metier(prouveant mes absences injustifiées) jai etais franche avec ma chef jai meme craquer elle ma tout simplement dit de demissionner malgré qu elle a vu mon etat critique ne ma rien proposer d'autre je lui es fais part de mes angoisses du stresse et de la peur. Je nai plus donner de nouvelles depuis cet entretien 4mois plus tard je recoit une lettre comme quoi je suis demissionnaire or que je le suis point je comptais retourner travailler avoir un arrangement pour un autre poste mais pas au domicile(je nosais) pas je suis donc retourner voir ma chef pour lui expliquer que je comptais revenir qu'il fallait que je travail elle a refuser elle ma dis que si javais pas d'arret maladie cest que je netais point malade je lui es repondu peut etre que physiquement ca va mais moralement pas du tout! jy suis retourner car mon mari a etait hospitaliser et que nous avons beaucoup de factures et qu'il doit rester au lit pendant 1mois enfin jaimerai savoir si elle a le droit car jai recut que 2 lettres 1avertissement et cette fameuse lettre ou elle mannonce que je suis demissionnaire! puis savoir si cest normal que je travailler jour et nuit ex week end 9h- 13h30 16h-07h et rebellote 9h-13h30 16h-07h et le lundi bosser a 08h du matin??????? Sachant que niveau boulot ils ont jamais etait decu de ma part. Aujourdhui je me retrouve sans rien ni travail ni chomage sans aide pourquoi car j'etais en depression et le pompom a cause d'eux quest ce que je dois faire merci de vos reponses car jai vraiment besoin de savoir si jai le droit de contester?? merci

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **08:08**

Bonjour,
Un employeur ne peut pas présumer la démission d'un salarié. Le seul cas admis par la

jurisprudence est lorsque le dit salarié se fait embauché par une autre entreprise.
Dans votre cas, vous êtes en absence injustifiée et l'employeur, s'il veut rompre le contrat de travail (ce qu'il n'est pas obligé de faire) ne peut que vous licencier (pour faute grave).
Si vous recevez les documents de fin de contrat faisant apparaitre une démission de votre part, vous pouvez contester immédiatement par LRAR auprès de l'employeur en précisant que vous n'êtes pas démissionnaire.

Par **saf**, le **27/08/2013** à **13:05**

Que me conseillez vous? Contester maintenant avant de recevoir mon solde de tout compte ou attendre de les recevoir?? Je n'ai toujours pas recu ma fiche de paye du mois d'avril ayant travailler qu'une semaine est ce normal??

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **13:17**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous vous êtes inscrite à Pôle Emploi avant de recevoir votre solde de tout compte...
Il me semble qu'il vous a été dit d'attendre les documents de fin de contrat car je présume qu'il s'agit d'un CDD...
En revanche pour la paie d'avril, vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **saf**, le **27/08/2013** à **13:53**

Merci je ne suis plus inscrite a pole emploi

Par **saf**, le **27/08/2013** à **13:53**

Merci je ne suis plus inscrite a pole emploi

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **16:16**

Car une inscription à Pôle Emploi après votre abandon de poste et avant l'éventuelle rupture du contrat de travail par l'employeur, pourrait vous faire considérer comme démissionnaire...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés